

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le mardi le 9 mai 2023 à 20h00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller
Monsieur Jules Normandin, conseiller
Monsieur Sylvain Laplante, conseiller
Madame Huguette Benoit, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

Madame Sophie Côté, conseillère

-
- 109-05-2023 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- DE RETIRER le point suivant :
- 4.2 Demande d'appui à la Cour municipal de Saint-Hyacinthe – Impacts de non-signification des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté incluant la modification.
- ADOPTÉE
- 110-05-2023 **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2023;
- En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2023 tel que présenté.
- ADOPTÉE
- 111-05-2023 **3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**
- 3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires**
Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1^{er} au 30 avril 2023 ;
- Chèque émis et déboursés directs : 114 670.51 \$
 - Salaires payés pour la période visée : 46 241.42 \$
- En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1^{er} au 30 avril 2023 et totalisant un montant de 160 911.93 \$.
- ADOPTÉE
- 112-05-2023 **3.2 Autorisation des comptes à payer**
Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1^{er} au 30 avril 2023 ;
- En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 67 469.11 \$; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

3.3 Dépôt du Rapport financier et rapport du vérificateur comptable pour l'année financière 2022

M. Denis Coderre M. SC., CPA auditeur de la firme FBL, a fait la présentation du rapport financier au membre du conseil lundi le 1^{er} mai 2023.

Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec le rapport financier de la municipalité et celui du rapport du vérificateur pour l'années financière 2022 sont déposés et seront rendus disponibles sur le site web de la municipalité.

3.4 Droit de rachat – Lot 3 843 101

113-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et Impact Production Inc ont signé devant Me Christian Daviau, notaire le 9 septembre 2013, un acte afin d'établir une servitude de tolérance, ainsi qu'une préférence d'achat en faveur de la Municipalité relativement à l'immeuble de Impact Production Inc. et sis au 962 chemin Milton ;

CONSIDÉRANT QUE Impact Production Inc. a mis en vente l'immeuble commercial situé au 962 chemin Milton;

CONSIDÉRANT QUE Impact Production a reçu, le 27 avril 2023, une offre d'achat d'une tierce personne pour ladite immeuble;

CONSIDÉRANT QUE Impact Production Inc. à informer la Municipalité de la réception et des détails de cette offre d'achat par courriel le 27 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, conformément à son droit découlant de la préférence d'achat ci-avant énoncé, démontré l'intérêt pour l'acquisition du 962 chemin Milton et ce aux même prix et conditions que ceux offerts par la tierce personne pour ledit immeuble;

Et après avoir analysé les conditions et prix offerts par la tierce personne pour l'immeuble

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

Que la municipalité renonce à exercer sa préférence d'achat relativement à l'immeubles sise au 962 chemin Milton, et ce, suivant l'offre reçue par Impact Production le 27 avril 2023;

Que la Municipalité informe Impact Production de son droit de premier refus.

ADOPTÉE

3.5 Demande de l'École Saint-Pierre – Projet potager

114-05-2023

CONSIDÉRANT QUE les élèves de la classe de 3^e année de l'école Saint-Pierre de Saint-Valérien-de-Milton ont remis à la Directrice générale des lettres mentionnant leurs désirs de réaliser un potager dans la cour extérieure de l'école;

CONSIDÉRANT QUE les élèves demande au Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton une aide financière pour l'achat de matériaux, de terre, d'outils, de graines etc. afin de réaliser leurs projet avant le fin d'année scolaire 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le versement d'aide financière à la classe de 3^e année de l'école Saint-Pierre pour un montant de 200.00\$ pour le projet d'un potager dans le cours extérieur de l'école.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

115-05-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la MRC des Maskoutains désire présenter un projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé monsieur Luc Tétreault et résolu que la présente résolution soit adoptée et :

Le conseil de Saint-Valérien-de-Milton, s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité régional du comté des Maskoutains organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

4.2 Demande d'appui à la Cour municipal de Saint-Hyacinthe – Impacts de la non-signification des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec

Point retiré

4.3 Semaine québécoise des familles - Proclamation

116-05-2023

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 15 au 21 mai 2023 sous le thème Simplifier le parcours des familles;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition madame Huguette Benoît, appuyée par monsieur Sylvain Laplante, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la Semaine québécoise des familles pour la période du 15 au 21 mai 2023;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à ouvrir ensemble pour simplifier le parcours des familles;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître rapport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie;

DE RECONNAITRE que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales;

D'INVITER les municipalités du territoire de la MRC à proclamer, elles aussi, la Semaine québécoise des familles.

ADOPTÉE

4.4 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - Proclamation

117-05-2023

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est partenaire du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) qui contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis plusieurs actions en place, dont un Guide d'information pour les aînés, le bulletin La MPC amie des aînés et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jules Normandin, appuyée par monsieur Rémi Tétreault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2023 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;

D'INVITER tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution à cet effet.

ADOPTÉE

4.5 Demande de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton, Défi cycliste 2023 – Droit de passage

118-05-2023

ATTENDU QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 11 juin 2023, un parcours à vélo sur le territoire de la MRC d'Acton ainsi qu'une partie de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

ATTENDU QUE la Fondation demande à la Municipalité l'utilisation du Chalet des Loisirs ainsi qu'un droit de passage sur les routes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise le droit passage sur le territoire de la Municipalité, soit par les chemins suivants :

- Chemin de la Grande Ligne;
- Chemin de Roxton;
- Rue Principale;
- Chemin d'Upton;
- 11^e Rang; et
- Rang de la Chute.

D'AUTORISER l'accès du Chalet des Loisirs pour les cyclistes lors de l'évènement, Défi cycliste Desjardins des Caisses populaires de la MRC d'Acton au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton, le 11 juin 2023.

ADOPTÉE

4.6 Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation au sein de l'appareil municipal

119-05-2023

CONSIDÉRANT QU'UN élu de la Municipalité de Wickham, monsieur Ian Lacharité, a démissionné de son poste de Maire en mars dernier;

CONSIDÉRANT QU'UN collectif d'élus signataires ont publié une lettre ouverte le 24 mars 2023, afin de dénoncer les actes d'intimidation et de violence vécus par les élus et les fonctionnaires municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton appuie la dénonciation des actes d'intimidations et souhaite affirmer qu'elle supporte cette démarche issue du collectif de signataires;

CONSIDÉRANT QUE la dénonciation des actes répréhensibles concerne tous les citoyens, élus ou fonctionnaires municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la lettre datée du 24 mars 2023 réalisée par le collectif de signataires élus, afin de dénoncer les actes d'intimidation à l'endroit des élus et des fonctionnaires municipaux;

QUE le Conseil municipal invite tous les citoyens, fonctionnaires et les acteurs du milieu à contribuer à la préservation d'un environnement de vie en dénonçant les actes d'intimidation

ou répréhensibles dont ils pourraient être témoins, afin de favoriser un environnement de vie dans lequel tout un chacun peut jouer son rôle sans vivre dans la peur de menaces et de représailles; et

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les municipalité de la MRC des Maskoutains, à la MRC de Drummond, à la Municipalité de Wickham, ainsi qu'à la Fédération québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

4.7 Demande de la Fondation Charles-Bruneau, Tour CIBC Charles-Bruneau - Droit de passage

120-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu une demande de la Fondation Charles-Bruneau, concernant une demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE du 4 au 7 juillet 2023, doit avoir lieu la 27^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau, événement phare de la Fondation Charles-Bruneau;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes doivent effectuer un passage dans la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton le jeudi 6 juillet 2023, en fonction des horaires reçus;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Charles-Bruneau demande au Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton l'autorisation de traverser le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise le droit passage sur le territoire de la Municipalité, jeudi le 6 juillet 2023, lors de l'évènement du 27^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau de la Fondation Charles-Bruneau.

ADOPTÉE

4.8 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures (PRACIM) volet 1 – Correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le maire, Daniel Paquette, fait mention que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu une correspondance datée du 2 mai 2023 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ce, à la suite du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures Municipales (PRACIM) volet 1 pour la construction d'une caserne de pompiers et de l'hôtel de ville.

La lettre du Ministère fait mention que la demande d'aide financière pour la construction d'une caserne de pompier et de l'hôtel de ville a été jugée prioritaire par le Ministère et que le projet a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière. En fonction des conditions du programme, le taux d'aide financière estimé pour le projet est de 70%, mais que celui-ci sera réévalué au moment de la recommandation d'aide financière.

4.9 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures (PRACIM) volet 1 – Construction d'une caserne de pompiers et de l'hôtel de ville – Demandes de soumissions

121-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a reçu une correspondance datée du 2 mai 2023 du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant la présélection du projet de Construction d'une caserne de pompiers et de l'hôtel de ville pour l'obtention d'une aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère fait mention que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose de douze (12) mois suivant ladite correspondance daté du 2 mai 2023 pour accorder le contrat pour les services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres de gré à gré pour un mandat de services professionnels en architecture pour la construction d'une caserne de pompier et de l'hôtel de ville conformément à la politique de gestion contractuelle;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres de gré à gré pour un mandat de services professionnels en ingénierie pour la construction

d'une caserne de pompier et de l'hôtel de ville conformément à la politique de gestion contractuelle;

ADOPTÉE

Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à 20h23

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

122-05-2023 **5.1 Sécurité publique – Priorités d'action 2023-2024 – Prendre acte**
CONSIDÉRANT le dépôt des priorités d'actions locales en matière de sécurité publique pour les municipalité membre de la MRC des Maskoutains, et ce, pour les années 2023-2024 et adoptées par le comité de Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents déclarent avoir pris acte des priorités d'action locales en matière de sécurité publique pour les municipalités membres de la MRC des Maskoutains, et ce, pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE

123-05-2023 **5.2 Autorisation d'embauche – Pompier volontaire**
CONSIDÉRANT la demande d'emploi reçu de monsieur Jean-Luc Maurice pour un poste de pompier volontaire

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche de monsieur Jean-Luc Maurice à titre de pompier volontaire du Directeur du Service incendie de Saint-Valérien, et ce, à la suite de l'entrevue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de monsieur Jean-Luc Maurice à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

ADOPTÉE

124-05-2023 **5.3 Autorisation d'embauche – Chauffeur de citerne**
CONSIDÉRANT la demande d'emploi reçu de monsieur Sébastien Germain pour un poste de chauffeur de camion-citerne du Service incendie de Saint-Valérien;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche de monsieur Sébastien Germain à titre de chauffeur de camion-citerne du Directeur du Service incendie de Saint-Valérien, et ce, à la suite de l'entrevue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de monsieur Sébastien Germain à titre de chauffeur de camion-citerne pour la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

ADOPTÉE

125-05-2023 **5.4 Autorisation de dépenses – Radio portatives et mobile**
Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission numéro 3100 de la compagnie Les TéléSystèmes du Québec au coût de 2 020.00\$ taxes en sus pour l'achat de deux (2) radio mobile numérique UHP complet;

ADOPTÉE

126-05-2023 **5.5 Renouvellement de cartes RCR**
Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseiller présents d'autoriser l'inscription des employés municipaux (Voirie, administration) afin d'obtenir ou de renouveler la cartes de RCR.

ADOPTÉE

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20h27

6. TRANSPORT ROUTIER

127-05-2023 **6.1 Offre de services - Fauchage et débroussaillage**
CONSIDÉRANT QUE tous les membre du conseil ont reçu une copie des soumissions concernant les prix pour le fauchage et débroussaillage;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADGUGER le contrat pour le fauchage et le débroussaillage des levées de fossés pour les années 2023, 2024 et 2025, à l'entreprise André Paris Inc. tel que soumis, et ce, aux tarifs suivants :

- 2023 : 15 200.00\$ taxes en sus de la coupe
- 2024 : 15 960.00\$ taxes en sus de la coupe
- 2025 : 16 780.00\$ taxes en sus de la coupe

QUE le Conseil municipal autorise deux coupes complètes et débroussaillages pour les routes municipales pour 2023, 2024 et 2025:

- 1^{er} coupe entre le 10 et 25 juin
- 2^e coupe entre le 15 et 31 août

QUE la demande de prix, la soumission de l'entreprise André Paris Inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et l'entreprise André Paris Inc.

ADOPTÉE

6.2 Offre de services – Lignage des rues

128-05-2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membre du conseil ont reçu une copie des soumissions concernant les prix pour le lignage des rues;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de servies de lignage des rues de Ligne Maska au coût de 0.34\$/M. Lin taxes en sus et ce, tel que soumis.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Offre de services – Mesure des boues

129-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit déterminer la nécessité de vidanger les boues des étangs;

CONSIDÉRANT QUE la firme SIMO Management Inc. offre de réaliser le mandat pour la mesure de boues dans les étangs aérés à la Municipalité au coût de 2 575\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le mandat de service professionnel pour la mesure des boues dans les étang aérés au coût de 2 575\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7.2 Demande d'intervention à la MRC des Maskoutains – Cours d'eau Foisy

130-05-2023

CONSIDÉRANT la demande d'intervention présentée par les propriétaires pour l'intervention dans le cours d'eau Foisy;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection déposer par l'inspecteur municipal recommandant l'entretien de ce cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le dépôt de ladite demande d'intervention à la MRC des Maskoutains pour l'entretien du cours d'eau Foisy.

ADOPTÉE

8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Embauche – Employés Camp de jour 2023

- 131-05-2023 ATTENDU QUE la Municipalité offrira de nouveau un camp de jour à l'été 2023 pour les jeunes de 4 à 12 ans;
- ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les ratios enfants/animateurs/aide-animateurs prévus par l'Association des Camps du Québec (ACQ);
- ATTENDU QU'UN bon encadrement des activités présentes une préoccupation de premier niveau;
- ATTENDU QU'il y a lieu d'engager le personnel nécessaire pour préparer le camp de jour;
- Par ces faits, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche :
- Sonia Poulin, Coordinatrice de camp de jour;
 - Océane Daviau, animatrice;
 - Élodie D'Ostie, animatrice;
 - Mélina Riendeau, animatrice;
 - Sabrina Bienvenue, animatrice;
 - Maryka Maillet, aide-animatrice
 - Cynthia Meloche, accompagnatrice ou animatrice
- Que le conseil accepte la grille salariale pour les employés du camp de jour 2023.
- ADOPTÉE
- 132-05-2023 **9.2 Embauche – Préposé à l'entretien paysager**
- Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- D'ACCEPTER l'offre de service de Mme Véronique Bachand pour l'horticulture du parc, de l'hôtel de ville et du Centre communautaire au coût d'environ 3 500\$ pour l'année 2023;
- QUE le début du mandat est prévu pour le mois de juillet 2023;
- D'AUTORISER de dépenses pour un montant d'environ 2 000\$ pour l'achat de paillis, terre, roches, plantes etc. pour le parc, de l'hôtel de ville et du Centre communautaire.
- ADOPTÉE
- 133-05-2023 **9.3 Autorisation dépenses – Activité Pickleball**
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a reçu des demandes des citoyens pour l'aménagement de terrains de pickleball;
- CONSIDÉRANT QUE l'aménagement une nouvelle installation sportive représente un investissement majeure non prévu aux prévisions budgétaires déjà adoptées pour l'année courante;
- CONSIDÉRANT QUE l'aménagement temporaire d'un terrain de pickleball sur le site de la patinoire représente un investissement d'un coût d'environ 500\$;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
- D'AUTORISER un investissement au coût de 500\$ pour l'aménagement de terrains de pickleball sur le terrain de la patinoire;
- ADOPTÉE
- 134-05-2023 **9.4 Offre de services – Feux d'artifice du 24 juin 2023**
- ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton désire organiser des activités pour la Fête nationale le 24 juin 2023;
- ATTENDU QUE la municipalité désire organiser des feux d'artifices;
- PAR CES FAITS, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- QUE le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton accepte la soumission de l'entreprise Royal Pyrotechnie pour le déploiement et pour l'achat des feux d'artifice pour le 24 juin 2023 en soirée au montant de 10 000\$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal autorise madame Caroline Lamothe, Directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton le contrat d'achat avec Royal Pyrotechnie.

ADOPTÉE

135-05-2023

9.5 Autorisation dépenses – Fête familiale

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la location d'un chapiteau et de jeux gonflable pour la fête de la famille du 13 août 2023, et ce, au coût d'environ 2 000\$.

ADOPTÉE

10 AVIS DE MOTION

11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

136-05-2023

11.1 Adoption du règlement 2023-212 relatif à la citation de l'église de Saint-Valérien à titre de bien patrimonial

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002) permet à la Municipalité de citer, tout ou en partie, un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite citer l'église de Saint-Valérien, situé au 1375 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton comme étant un bâtiment patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la conservation de cet immeuble est d'intérêt public puisqu'il fait partie du patrimoine de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue le 27 mars 2023 par le comité consultatif d'urbanisme, lequel est autorisé à titre de conseil local du patrimoine;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du 14 février 2023 par monsieur Rémi Tétreault conseiller;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement, a été fait lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal d'adopter le règlement 2023-212 relatif à la citation de l'église de Saint-Valérien à titre de bien patrimonial, et ce, tel que présenté.

ADOPTÉE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

137-05-2023

13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever de l'assemblée à 20h44.

ADOPTÉE

Daniel Paquette
Maire

Caroline Lamothe, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière